

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-trois le 20 décembre,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bole Alexandre, Camburet Carine, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Guillemin Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Smagghe Philippe.

Excusés : Bailly-Maître Florian, Chevallier Jérôme, Courtois Jennifer, Girardot Christiane représentée par Smagghe Philippe

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemin Annie

Remarques PLUI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les remarques suivantes :

• **Remarque n° 1**

En prenant en compte le PADD et son axe 1 : "Un territoire accueillant et de proximité"

En réaffirmant la volonté des élus de renforcer la qualité de vie et l'offre de proximité afin de s'affirmer en territoire d'accueil ;

En s'appuyant sur l'orientation 3 de l'axe 1 : "Développer des emplois locaux et faciliter l'accueil d'entreprises" ;

En souhaitant conforter les activités artisanales existantes, tout en permettant l'installation de nouvelles activités non nuisantes, dans les centre-bourg, nous devons aussi l'envisager dans l'ensemble des villages ;

En s'appuyant aussi sur l'orientation 4 de l'axe 1 qui vise à : "renforcer le rôle des commerces de proximité dans la vie quotidienne des habitants" qui préconise de

- soutenir et renforcer les commerces de proximité
- porter une attention particulière aux commerces dans les communes rurales qui confortent le dynamisme local.

En rappelant que l'ensemble des orientations émises dans l'axe 1, ont pour objectif de revitaliser les centres-bourgs et les centres-villages du territoire. Nous souhaitons que ces orientations soient également applicables, sous conditions, à l'ensemble des villages.

En rappelant également que les politiques actuelles visent à la redynamisation des villages et que des fonds nationaux importants sont débloqués pour faciliter l'implantation de commerces de proximité, et que ces politiques sont en discordance avec la proposition actuelle d'interdire l'installation de commerces ou artisans en zone UR.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous informons que la commune de Salans qui compte 650 habitants est très impactée par ce règlement car la zone UCA ne correspond plus au cœur de village actuel. La dynamique, les infrastructures collectives, les espaces de rencontre (salle des fêtes, terrain de jeux, parking...) se situent en zone UR. C'est pourquoi nous souhaitons que l'artisanat et le commerce puissent s'installer en zone UR, ceci afin de favoriser la dynamique du village.

Alors, la commune de Salans souhaite que l'article UR1 dans le chapitre des dispositions applicables à la zone UR soit modifié et permette l'installation d'artisans et de commerces de détail, sous conditions (voir projet modifié page 109)

La commune de Salans transmettra cette délibération à l'ensemble des communes de Jura Nord en invitant les élus des villages à appuyer cette demande et à prendre une délibération du même type.

Adopté à l'unanimité.

Remarque n°2

Modification de trait de zonage n'entraînant pas de modification sur l'économie générale du projet en zone UCA.

Déplacement du tracé au nord du château et de l'église pour le ramener en limite du PPRI.

Déplacement du zonage à l'ouest de l'église pour englober le parcellaire, voir plan joint.

Adopté à l'unanimité.

Rénovation éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la totalité du parc "éclairage public" de la commune.

Cette opération a pour but d'équiper les mats en éclairage led basse consommation et permettre une économie énergétique significative pour la commune.

Cette opération se déroulera en 2 phases sur 2024 et 2025.

Une convention sera établie avec le SIDEC.

Le coût total de cette opération s'élève approximativement à 58 857,39 € TTC dont 38 857,39 € TTC à la charge de la commune. Le SIDEC participera financièrement à hauteur de 15 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Prime inflation agents

Monsieur le Maire souhaite instaurer la prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour les agents au taux maximum proposé par la circulaire.

Monsieur le Maire met au vote une décision de principe concernant cette prime.

Adopté avec 1 voix contre et 2 abstentions.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Point info tri biodéchets

Suite à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui sera applicable au 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets devient obligatoire pour les particuliers, les collectivités et les professionnels.

Nous rappelons que les habitants de la commune peuvent commander des bacs tri biodéchets à la mairie moyennant la somme de 15€ (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public).

Cérémonie vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 12 janvier à 19h à la salle des fêtes.
Tous les habitants de la commune sont conviés à cette cérémonie.

Date repas des aînés

La date du dimanche 17 mars 2024 est retenue pour le traditionnel repas des aînés qui aura lieu, comme chaque année à la salle des fêtes de la commune.

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

